



Commission des Seniors de la
Fédération Wallonie-Bruxelles



Procès-verbal de la réunion du CA du 26 novembre 2019

Projet

Présents :

<i>Andrée Förster</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>Anne Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Aînés du cdH</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>Ermelinde Malcotte</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Evelyne Herreman</i>	<i>Fédération indépendante des Seniors</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Entr'Agés</i>
<i>Raymond Hoens</i>	<i>FGTB. - C.I.W. des Pensionnés et Pré-pensionnés</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>AFUTAB</i>
<i>Cécile Lemaire</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Senoah</i>
<i>Gaëlle Gallet</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Henri Lurkin</i>	<i>Senoah</i>
<i>Jean-Marie Amand</i>	<i>C2S</i>
<i>Michel Habran</i>	<i>C2S</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Philippe Andrienne</i>	<i>Aînés du MOC</i>
	<i>Enéo</i>

Absents :

Invitée :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

Arlette CRAPEZ-NISOT préside le présent Conseil d'Administration, Henri LURKIN ayant été appelé en dernière minute pour une intervention.

1. Approbation du PV du 24 septembre 2019

Le PV du 24 septembre est approuvé après rajout de la proposition d'Andrée FÖRSTER de demander une reconnaissance au niveau de la région bruxelloise dans le point 5.1. dudit PV.

2. Courriers et Contacts :

Courriers / mails :

- **FWB - Reconnaissance CAS :** Pour rappel, la reconnaissance de la CAS en qualité de Commission des Seniors de la FWB prend fin le 31 décembre 2019. Après remise du nouveau rapport d'activités 2018 sollicité par la FWB, la CAS était toujours sans nouvelles de la décision à quelques semaines de l'échéance. Un courrier a donc été adressé à la gestionnaire de notre dossier, Madame Eveline BIDAULT. Celle-ci nous informe que la décision de renouvellement pour 2020 est conditionnée par le rapport d'activités 2019... à rentrer pour le 31 mars 2020... mais que nous pouvons toujours le rentrer plus tôt afin d'avoir une décision au plus vite. La Secrétaire administrative va donc établir le rapport d'activités 2019 pour le soumettre pour approbation au CA de janvier 2020 afin que celui-ci soit adressé à la FWB pour le 31 janvier au plus tard. Les membres de la CAS regrettent bien évidemment cette aberration administrative qui a pour conséquences que la CAS doit mettre en place ses projets 2020 sans avoir de subvention et surtout sans savoir s'ils pourront aboutir après la décision de la FWB.
- **Courrier à Madame la Ministre LINARD :** Compte tenu de l'inquiétude de la CAS quant à son renouvellement en 2020, il a été décidé d'adresser un courrier à Madame la Ministre LINARD, en charge de la culture au sein de la FWB afin de lui exposer la situation et tenter de faire bouger les choses. Le courrier est resté à ce jour sans réponse. Anne Marie BALTHASART a pris contact avec une personne du cabinet afin d'en savoir plus. Le problème étant de savoir dans quelle catégorie la CAS a été mise. La CAS étant contrôlée par le Service d'Éducation Permanente de la FWB, Anne Marie a suggéré au cabinet que les recherches s'effectuent de ce côté en premier lieu. Dès réception des informations, la CAS pourra prendre directement contact avec le membre du cabinet en charge du dossier de la CAS.
- **Courrier à Monsieur le Ministre-Président DI RUPO :** la lettre adressée à Monsieur DI RUPO est restée sans réponse. D'un contact téléphonique avec Henri LURKIN, il n'a pas plus d'information du côté de son association.
- **Mise à Jour des CCCA :** Les demandes de mise à jour des CCCA de Wallonie et de Bruxelles ont été adressées et à ce jour la secrétaire a déjà reçu 32 retours. Certains communiquant directement la liste de leurs membres, d'autre informant qu'ils n'ont pas ou plus de CCCA,... Pour information, de nombreuses adresses mails des communes ne sont plus à jour et des messages d'erreur sont revenus. La liste des adresses des communes devra donc également être mise à jour.
- **CCCA de Durbuy :** Suite à la demande de mise à jour des CCCA, le Président du CCCA de Durbuy a pris contact avec la CAS afin de savoir « *Quelle serait l'utilité pour [le] CCCA de Durbuy de [se] rallier au CAS ?* ». Les membres de la CAS suggèrent de lui répondre en lui présentant la CAS en quelques mots, en l'informant de l'implication de la CAS dans la circulaire Furlan et l'ordonnance bruxelloise sur les CCCA, de la possibilité d'intervention de la CAS sur demande et, enfin, du but de centralisation des informations sur le site de la CAS pour permettre des échanges et la mise en place de projets communs entre les CCCA.

- Brochure CAS Assises 2019 : Jean-François moulin a marqué son accord pour travailler avec la CAS sur sa brochure encore cette année. Les textes et consignes lui ont été communiqués courant novembre 2019. Il a adressé sa facture d'un montant de 3.555,37€ TVAC pour la mise en page, l'achat des droits d'images, l'impression et la livraison. Ce montant est dans le même ordre que les années précédentes. La livraison est prévue au siège de la CAS pour le 6 janvier 2020 au plus tôt.

Contacts :

/

3. Évaluation des « Assise des Seniors » :

Les assises des seniors ont rassemblé près de 500 personnes tout au long de ses 6 colloques. Les retours ont été plus que positifs, de nombreux participants étant d'ailleurs demandeurs d'une suite à ceux-ci.

Une synthèse des évaluations remises par les participants des colloques « Lieux de Vie » et « Citoyenneté » sera préparée afin compléter l'évaluation des Assises des Seniors dans le rapport d'activités.

Cette suite serait l'occasion d'impliquer d'autres associations membres de la CAS qui n'auraient pas pris part aux colloques de ces Assises. Il est en effet dommageable pour la CAS de ne pas pouvoir utiliser et partager les travaux de certains de ses membres lors de ses colloques.

Les membres profitent de ce point pour signaler qu'il est dommage qu'une grosse association telle qu'Enéo ne s'implique pas plus dans les projets de la CAS, bien qu'elle soit représentée à la quasi-totalité des Conseils d'Administration et Assemblées Générales de la CAS. Les représentants d'Enéo pourraient utiliser leurs « balises », travaux et études pour s'impliquer dans les prochains projets de la CAS.

Les membres de la CAS proposent les pistes suivantes pour les différents thèmes des colloques afin de mettre en place de nouveaux projets dans la continuité des Assises :

- NTIC : sera abordé lors d'une prochaine réunion vu l'absence du responsable de ce thème.
- Revenus : Anne Marie BALTHASART, en charge de ce colloque avait proposé une première piste, à savoir développer les 2^{ème} et 3^{ème} piliers, mais ce projet pourrait demander trop de travail pour les bénévoles que sont les représentants des membres de la CAS qui ont par ailleurs d'autres activités. Elle suggère donc de plutôt mettre en lien le coût de santé et des lieux de vie avec la pension, notamment en croisant les types de lieux de vie et leur accessibilité financière ainsi que les soins de santé et leur accessibilité financière.

Elle profite de ce point pour faire part de la position de la CSC Seniors qui prône une aide financière pour l'aide à domicile puisque le besoin d'aide à domicile est

proportionnel au niveau de dépendance et surtout pour une durée continue. Par conséquent le coût relatif à ces aides à domicile est une charge mensuelle pour les seniors et qui ne fait qu'augmenter avec le temps vu le niveau de dépendance qui augmente également.

- Mobilité : le travail de Sylvain ETCHEGARAY et des membres de la Commission Mobilité a permis de mettre en lumière des manquements et des pistes de solutions de manière générale. Les Membres de la CAS suggèrent que le travail soit approfondi en fonction des régions bruxelloise et wallonne. Compte tenu de la charge de travail qu'engendrerait cette double commission, il est émis l'idée qu'une région soit ciblée pour 2020 et l'autre pour 2021. Andrée FÖRSTER, signale qu'elle est référente mobilité pour sa commune et qu'elle est donc disposée à continuer à faire partie de la Commission Mobilité de la CAS. Par ailleurs, elle rappelle également le projet Good Move qui est lancé pour Bruxelles et auquel elle s'intéresse de près.
- Santé : Raymond HOENS signale que l'Interrégionale Wallonne des Pensionnés et Pré-pensionnés a réalisé une enquête qui sera publiée courant décembre 2019. Ermeline MALCOTTE, y a également participé et précise que de nombreux professionnels de la santé y ont participé, notamment issus de Maisons Médicales, ce qui serait la suite parfaite au colloque santé qui s'est tenu en novembre 2018 et dont l'un des thèmes traités était les Maisons Médicales.
- Lieux de Vie : François VERHULST explique que le thème des lieux de vie est surtout un éveil par le questionnement, notamment « *Où voulez-vous vivre bien, plus tard ?* ». Cette question permet de pousser le senior à des réflexions quant aux coûts, aux aménagements à prévoir, etc. Plusieurs colloques/journées d'informations sont déjà prévues sur ce thème, notamment le 27 novembre à Créagora, dans certaines communes ou encore 3 jours à Mons en 2020. Vu le nombre d'associations et de communes qui travaillent autour de ce thème, il suggère plutôt que la CAS se rallie aux autres associations et suggère de mettre en place des ateliers régionaux pour 2020, en collaboration avec d'autres membres de la CAS ou des associations extérieures à la CAS.
- Citoyenneté : Arlette CRAPEZ-NISOT propose les pistes suivantes :
 - Actualisation des Études CCCA pour Bruxelles et la Wallonie, mais cela ne peut se faire sans subside des deux régions.
 - Mettre en place un nouveau colloque avec l'intervention du Professeur Stéphane ADAM.
 - Traiter du lien entre les Maisons de Repos et la citoyenneté. François VERHULST profite de ce point pour expliquer le « modèle Tubbe » dans la gestion des Maisons de repos. Ce projet permet l'implication des résidents dans les choix et décisions de leur Maison de repos, ce qui leur permet de se sentir utiles, impliqués et surtout comme chez eux.

Lors du prochain CA de la CAS, en janvier 2020, un point relatif au coût total des Assises sera abordé.

4. Carte « S » :

Pour rappel, lors du CA du 24 septembre 2019, il avait été demandé aux représentants des membres de la CAS de solliciter l'avis de leur association quant à la Carte « S » d'un point de vu pratique et concret.

Cette demande a été rappelée dans le mail d'accompagnement du projet de PV du CA du 24 septembre envoyé le 27 septembre, ainsi que lors de l'envoi de la convocation au présent CA le 19 novembre.

- LLP :** De manière générale, ils ne veulent pas de carte supplémentaire, mais plutôt que tout soit centralisé sur la carte d'identité, dans l'idéal les cartes de transports en commun également. Quant aux avantages : culturels, connexion internet, accès centralisé à toutes leurs données « seniors », vêtements, transports,...
- C2S :** Une carte gratuite et gérée par la FWB permettant l'accès à la culture, aux loisirs, sport, ... à moindre coût. Elle doit être utilisable pour tous les transports en commun (TEC, STIB, SNCB) mais également pour les transports individuels (Taxi social). Une carte permettant un accès sécurisé aux informations seniors sur un site géré par la FWB. Par contre, celle-ci ne doit pas servir à espionner les seniors, ne doit pas être financée par les pensions et autres acquis, et son usage de ne peut pas être trop rigide.
- Enéo :** Ils n'en voient pas l'utilité dans la mesure où la carte d'identité permet déjà ces avantages sur base de l'âge.
- F.I.S. :** Idem. En outre, la carte seniors avait déjà été mise en place et supprimée à plusieurs reprises. Le coût des avantages et de la gestion devra être financé, tout à un coût.
- FGTB :** Ils n'en voient pas l'utilité. De plus des centres culturels existent dans certaines communes à forte population seniors et permettent déjà de nombreux avantages pour les seniors.
- Écolo :** Ils proposent une carte « seniors actifs », pour permettre aux seniors d'être plus actifs en cas de gratuité. Une carte à puce à 5€ pour le coût du document, renouvelable chaque année (paiement une seule fois pour acquérir la carte, renouvellement gratuit). Une carte qui se positionnerait dans le cadre de la prévention, du maintien en forme, de la mixité d'âges et des activités intergénérationnelles. Une carte permettant la gratuité ou un tarif préférentiel pour les transports publics, les activités culturelles, le sport et le tourisme. Une gratuité sans condition de ressources pour toutes les activités culturelles, touristiques, sportives, ... financées par les Régions ou par la FWB, ainsi qu'aux cours organisés par AFUTAB. La carte serait accompagnée d'un périodique (trimestriel), lequel reprendrait les activités et animations disponibles, les activités locales dans le cadre de VADA et la diffusion des activités organisées par les associations de seniors.

Vu le travail d'Anne Marie BALTHASART sur la carte « S », le CA propose qu'une nouvelle réflexion au sein des associations membres se fasse sur base de son texte. (La note d'Anne Marie BALTHASART est jointe au présent rapport)

5. Calendrier CAS 2020 - 1^{er} semestre

Les réunions de la CAS sont organisées tous les 4^{ème} mardis du mois

DATE	RÉUNION
28 janvier 2020	CA (approbation rapport d'activités 2019)
25 février 2020	Bureau
24 mars 2020	CA / AG (approbation des comptes 2019)
28 avril 2020	Bureau
26 mai 2020	CA
23 juin 2020	Bureau

Le calendrier du 2^{ème} semestre 2020 sera établi lors du CA du 26 mai 2020

Les convocations sont envoyées par mail :

- Pour les CA : 7 jours avant la réunion
- Pour les AG : 15 jours avant la réunion

6. Divers :

- La CSC Seniors a lancé une pétition afin que les nouvelles mesures de contrôle de la GRAPA soient supprimées.
Pour rappel, la GRAPA est une allocation attribuée aux 65+ en cas de ressources insuffisantes. Cette allocation est financée par les impôts et non pas par la sécurité sociale. En Belgique, 105.000 personnes bénéficient de la GRAPA et principalement des femmes.
Les bénéficiaires de la GRAPA peuvent effectuer un séjour à l'étranger de maximum 29 jours mais doivent le signaler préalablement.
Les modalités de contrôles des personnes bénéficiant de la GRAPA ont changé dans le but de limiter les fraudes :
Avant, les personnes contrôlées recevaient une invitation à se rendre à la commune pour compléter un document.
Aujourd'hui, c'est le facteur qui se présente au domicile de la personne et sonne afin que le bénéficiaire lui ouvre et qu'il puisse acter sa présence à son domicile.
À la première visite, si le bénéficiaire n'ouvre pas, le facteur établit un rapport, mais le bénéficiaire n'est pas informé du passage. Un second passage est effectué par le facteur et en cas d'absence le bénéficiaire n'en est toujours pas informé.
Au troisième passage du facteur, celui-ci dépose un document dans la boîte aux

lettres, laissant un délai de 5 jours au bénéficiaire pour se présenter à sa commune. De plus, dans les nouvelles dispositions de contrôle, les séjours en Belgique, ailleurs qu'à son domicile doivent également être signalés et ont également une durée limitée.

- Cotisation 2019 : Tous les membres de la CAS sont en ordre de cotisation, à l'exception de :
 - Entr'Agés : 2018 et 2019 : $2 \times 75\text{€} = 150\text{€}$
L'appel à cotisation sera envoyé par mail à François VERHULST afin qu'il le transmette au responsable de son association.
 - Interrégionale Wallonne : 2019 : 75€
L'appel à cotisation sera envoyé par mail à Raymond HOENS afin qu'il le transmette au responsable de son association.
 - AFUTAB : 2019 : 75€
Un rappel leur sera adressé.

Annexes :

- PV du 24 septembre 2019 approuvé
- Note d'AMB sur les Carte « S »